



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Yvette Roy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une session publique régulière le mardi 1^{er} avril 2008 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET :

Permettre la forme irrégulière de l'emprise de la rue ainsi qu'une petite partie réduite de 1.7m. car le règlement 7.4 de lotissement stipule que l'emprise des rues doit avoir un tracé régulier et une largeur minimum de 15m.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Le lot 9-56 de la rue Taillon.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 14 mars 2008


YVETTE ROY

Directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj.